



Mairie de Puy Sanières

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2021 A 18 H 00
A LA SALLE DES FETES

L'an deux mil vingt et un, le vingt- sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, BRUNNER Pascal, DELPHIN Arnaud, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel.

Excusés, absents : SOUSSEING Francelise

Secrétaire de séance : Agnès Grosjean-Brunner

Nombre de votants : 10

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020
- 2) Modifications des statuts du SIVU de l'école intercommunale des Puys
- 3) Convention avec l'avocat de la commune
- 4) Information transfert compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes
- 5) Questions diverses

Le Conseil municipal accepte de modifier le déroulé de la réunion et décide de traiter en 1^{er} point le projet de modifications des statuts du SIVU.

1) Modification des statuts du SIVU de l'école des Puys

Invité : Gustave Bosq, Maire de Puy Saint Eusèbe et Président du SIVU de l'école des Puys

La parole est donnée à Gustave Bosq, qui est aussi Président du syndicat. Il expose au conseil municipal le courrier de la préfecture (avec diverses observations) concernant la délibération du conseil municipal de Puy Saint Eusèbe au sujet de la modification des statuts du SIVU intercommunal de l'école des Puys. Certains points doivent être précisés. D'autre part la Préfecture indique qu'une convention entre les deux communes serait possible plutôt qu'un syndicat afin d'assurer la gestion de l'école.

Après avoir pris note des informations données par M. Le Maire de Puy Saint Eusèbe, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention d'adopter le projet de modification des statuts tel qu'il est proposé par Bruno Paris, Maire de Puy Sanières.

2) Approbation du compte-rendu du 21 décembre 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

- Piste forestière : réunion à venir pour envisager l'éventualité de fermeture de la route en période hivernale afin de protéger les travaux de rénovation réalisés.
- Convention parapente : réunion à venir avec la fédération de vol libre
- Travaux extension mairie : fin des travaux vers fin juin

- Achat mobilier pour la nouvelle salle : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

3) Convention avec l'avocat de la commune

M. Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'établir une convention de prestations juridiques avec notre cabinet d'avocats afin de collaborer dans les conditions suivantes

- Représentation de la commune en justice, gestion et suivi de tout contentieux judiciaire et administratif, devant toute juridiction judiciaire ou administrative
- Négociation et rédaction des transactions
- Consultations en matière juridique, sociale et fiscale

Après en avoir étudié la proposition du cabinet d'avocats, et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'établir une convention de prestations juridiques avec la SCP TOMASI-GARCIA ET ASSOCIES, représentée par François DESSINGES, gérant et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant

4) Information transfert compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes

Frédéric Arnoux expose au conseil que lors de la réunion du 25 janvier 2021 de la communauté de communes, il s'est abstenu sur le vote d'un emprunt concernant les stations des Bouteils et du Serre.

Bruno Paris précise que sans réponse de la Communauté de Communes sous peu à notre courrier concernant la délégation de compétence assainissement, la mairie va saisir les services de la préfecture (une réponse était attendu dans les trois mois).

5) Questions diverses :

- Conservatoire du littoral : une réunion sera organisée avec le SMADESEP concernant les propositions du Conservatoire.
- Travaux extension de la mairie : nécessité de rajouter 2 zones d'éclairage par spots à chaque extrémité de la salle avec interrupteur indépendant.
- Chenilles processionnaires : 216 nids ont été enlevés par les services de la Communauté de Communes près des zones d'habitation.
- Syme Energie : travaux d'isolation envisagés au logement communal des Truchets.
- Un courrier du Maire de Ste Colombe portant sur les regroupements de communes est présenté au conseil municipal.
- Arnaud Delphin demande s'il est possible de prévoir l'éclairage public de l'abri-bus du hameau du Serre.

Séance levée à 19 h 35

Bruno PARIS, Maire

